



BTS en alternance

	½ Pension	Pension
1ère et 2ème Année	782,18€	1863,67€
Option lit individuel		+331,20€



*Permet de conserver la chambre sans
alternance avec un autre apprenti*

- Le tarif annuel est calculé sur le nombre de semaines de présence dans notre établissement et établi conformément aux contrat de scolarisation.
- Les apprentis en internat partagent leur chambre en alternance avec un autre apprenti pendant les semaines en entreprise. Un espace de stockage sécurisé est mis à disposition.



Les OPCO prennent en charge une partie des frais :

3€ par repas

6€ par nuit

Le remboursement est effectué après réception des fonds par les OPCO.



Frais annexes (à prévoir en supplément)

- Carte self (1ère année) : 8 €
- Navette gare de Reims (début et fin de semaine) : 1,50 €